

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 février 2025, la députée de Sherbrooke déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

- présenter ses excuses publiques aux travailleuses pour les engagements non respectés;
- procéder aux ajustements des taux horaires et aux paiements des rétroactivités dès maintenant;
- mettre en place, en 2025, des mécanismes permanents et efficaces permettant l'application rapide des ententes sur la rémunération des personnes salariées.

Je suis sensible au fait que les employés doivent recevoir le traitement et la rémunération qui leur revient dans les plus brefs délais. L'ajustement des échelles salariales est livré et sera applicable sur la paie versée sous peu. Les délais de régularisation du dossier de l'équité salariale sont déplorables, bien que nous en comprenions les raisons. Cela représente une priorité pour Santé Québec et pour les fournisseurs.

Les équipes de paie et de rémunération des établissements sont mobilisées et déterminées à réduire les délais au strict minimum dans le versement de l'équité salariale, tout en assurant que les montants versés soient justes, exacts et incluent des intérêts lorsqu'applicables. Toutefois, ces équipes, comme les fournisseurs de paie des établissements de Santé Québec, sont confrontés à des demandes multiples et concurrentielles au traitement de l'équité, notamment la fusion des établissements et l'instauration d'un employeur unique, ainsi que l'actualisation des autres mesures des conventions collectives.

... 2

Depuis plusieurs semaines, les fournisseurs se consacrent en priorité à la programmation de l'équité salariale. L'exercice est complexe et nécessite de revenir plusieurs mois en arrière. Les établissements sont prêts à implanter cette programmation dès qu'elle sera réalisée et les équipes seront entièrement dédiées à cette tâche. Il est envisagé que ce traitement soit fait de manière condensée à la fin du mois, pour un paiement aux employés début avril 2025. Les établissements détiennent toutefois la marge de manœuvre d'effectuer des vérifications supplémentaires s'ils le jugent nécessaire pour la qualité des versements.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01066